

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019**

**Séance du 3 avril 2019**

CD20190403\_8  
id. 4442

*Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE  
BUDGET PRIMITIF DE 2019**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de budget primitif pour 2019 du restaurant universitaire, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à 481 096,45 €.

Le détail des diverses opérations est présenté comme suit :

**A - DÉPENSES**

– SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE 20</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Compte 2051	Concessions et droits similaires.....	500,00 €
<u>CHAPITRE 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 21318	Autres bâtiments publics.....	2 500,00 €
Compte 2157	Matériel et outillage technique.....	3 000,00 €
Compte 21838	Autre matériel informatique.....	1 800,00 €
Compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers.....	900,00 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles.....	2 500,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 21.....	10 700,00 €
<u>CHAPITRE 020</u>	<u>Dépenses imprévues.....</u>	667,00 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>11 867,00 €</b>

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	
<u>Compte 60</u>	<u>Achats et variation des stocks</u>	
Compte 60612	Énergie - électricité.....	19 000,00 €
Compte 60623	Alimentation.....	140 000,00 €
Comptes 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement.....	9 500,00 €
Compte 6064	Fournitures administratives.....	600,00 €
Compte 60668	Autres produits pharmaceutiques.....	45,00 €
<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Compte 611	Contrats de prestations de services.....	2 000,00 €
Compte 6135	Locations mobilières.....	1 100,00 €

Comptes 615	Entretien et réparations.....	21 460,00 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Compte 62261	Honoraires médicaux et paramédicaux.....	3 700,00 €
Compte 6261	Frais d'affranchissement.....	90,00 €
Comptes 627	Services bancaires et assimilés.....	1 250,00 €
Comptes 628	Divers.....	4 850,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	203 595,00 €
<u>CHAPITRE 012</u>	<u>Dépenses afférentes au personnel</u>	
Compte 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement.	30 700,00 €
Comptes 63	Impôts, taxes et versements assimilés.....	3 000,00 €
Comptes 64	Charges de personnel.....	218 600,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	252 300,00 €
<u>CHAPITRE 65</u>	<u>Autres charges de gestion courante</u>	
Compte 65888	Autres charges (régularisation TVA / PAS).....	500,00 €
<u>CHAPITRE 67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	
Compte 6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés.....	100,00 €
Compte 678	Autres charges exceptionnelles.....	285,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 67.....	385,00 €
<u>CHAPITRE 022</u>	<u>Dépenses imprévues</u> .....	12 449,45 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..</b>	<b>469 229,45 €</b>
	<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>481 096,45 €</b>

**B - RECETTES**

– SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001	Résultat d'investissement 2018 reporté.....	9 166,45 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>9 166,45 €</b>

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Compte 002</u>	<u>Résultat de fonctionnement 2018 reporté.....</u>	44 670,59 €
<u>CHAPITRE 70</u>	<u>Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	
Compte 703230	Redevance d'occupation du domaine public départemental .....	1 200,00 €
Comptes 7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement .....	149 500,00 €
	Sous-total des recettes du chapitre 70.....	150 700,00 €
<u>CHAPITRE 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	
Comptes 74718	État.....	13 400,00 €
Compte 7473	Département.....	250 000,00 €
Compte 74730	Département - participation repas (PIM).....	12 000,00 €
Compte 7475	Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics.....	260,00 €
Compte 74788	Autres organismes.....	899,41 €
	Sous-total des recettes du chapitre 74.....	276 559,41 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT..</b>	<b>471 930,00 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES.....</b>	<b>481 096,45 €</b>

Il est rappelé que le budget du restaurant universitaire est partiellement assujéti à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, il n'est plus éligible au FCTVA et un coefficient de déduction de TVA est défini chaque année, proportionnellement au nombre de repas pris par les personnes relevant de la filière enseignante (non assujétiées) par rapport aux autres utilisateurs de ce service (agents du département, personnel extérieur, ....), assujétiés.

En 2018, ce coefficient était de 47,65 %. Pour 2019, le coefficient provisoire est fixé à 50 % et sera réajusté en fin d'exercice.

En ce qui concerne le personnel, la masse salariale est calculée pour 6,5 ETP, avec une quote-part du salaire de la directrice et de l'agent comptable qui sont à temps partagé avec le centre universitaire.

En 2019, les travaux prévus au centre universitaire impacteront l'activité du restaurant sur environ 3 mois. Des éléments plus précis seront communiqués au démarrage des travaux. Aussi, un réajustement de crédits aura lieu en décision modificative si besoin.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le budget primitif du restaurant universitaire pour 2019 qui s'équilibre en mouvements réels à 481 096,45 € ;
- Approuve le principe de l'inscription d'une subvention d'équilibre à hauteur de 250 000 € maximum, avec réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC